

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 20/12/23

Mis en ligne le 21/12/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'ACQUISITION ET D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SUR LA COMMUNE DE GUERET

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat prorogé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, adopté le 25 septembre 2014, et afin d'assurer un développement équilibré de l'offre locative sociale sur le territoire communautaire, l'action 3.2 du PLH 2014/2020 prévoyait une production moyenne d'environ 15 nouveaux logements par an, dont une partie par l'intermédiaire d'opérations d'acquisition / amélioration.

Le nouveau PLH 2024/2030 est en cours d'élaboration et les actions prévues dans le cadre du précédent PLH, prorogé en 2020 pour la période transitoire se doivent d'être poursuivies.

Ainsi, le projet de la SCIC d'HLM de la « Maison Familiale Creusoise » se situe dans le centre de Guéret, 4 place Piquerelle, et consiste en l'acquisition puis la réhabilitation complète de deux logements.

En ce sens, le projet répond aux orientations du PLH prorogé et correspond aux objectifs du dispositif « Action Cœur de Ville » visant la requalification urbaine du centre-ville de Guéret.

Cette opération d'acquisition / amélioration permet :

- de développer une offre nouvelle correspondant davantage aux besoins des ménages, et contribuant ainsi à l'attractivité résidentielle du centre-ville ;
- de maintenir et diversifier l'offre de logement social public dans l'espace urbain de l'Agglomération et en dehors du quartier prioritaire de l'Albatros (objectif de mixité sociale).

La « Maison Familiale Creusoise » a prévu de réhabiliter 2 logements en collectif, financés à titre principal à l'aide d'un prêt aidé par l'Etat P.L.U.S.

Le taux de participation de la Communauté d'Agglomération s'élève, pour ce type d'opération, à 5% du coût total prévisionnel de ce projet qui est estimé à 189 536.60 € TTC, soit une participation communautaire de 9 477 €.

La ville de Guéret s'engage pour sa part, conformément à l'action 3.2 du PLH prorogé, à apporter une aide équivalente de 5 %, soit 9 477 €, et parallèlement, à garantir en parité avec le Conseil Départemental de la Creuse, 50 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de la Ville de Guéret et de la « Maison Familiale Creusoise » font l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe de la présente note.

Les crédits sont ouverts dans le budget prévisionnel 2023 :

| CRÉDITS BUDGÉTAIRES A UTILISER | | | | | | | |
|--------------------------------|----------------|-------------------------|----------|--------|-------------|-------------------|------------|
| Budget | Section | Objet | Chapitre | Compte | Service | Code Gestionnaire | Montant |
| Principal | Investissement | Subvention d'équipement | 011 | 204182 | 721 habitat | 773 | 18 750.00€ |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver le projet de convention à passer entre la « Maison Familiale Creusoise », la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir dont un projet est joint en annexe, à engager les démarches et signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

 

Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

